

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Procès-verbaux des séances de la commission de la formation et de la vie universitaire des 26 mai et 30 juin 2025.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les projets de procès-verbaux ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux des précédentes séances de la CFVU.

Après en avoir délibéré :

**Article unique:**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les procès-verbaux des séances de la CFVU mentionnés ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 8

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Création d'une Licence Professorat des Ecoles (LPE).**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la création d'une Licence Professorat des Ecoles (LPE).

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés la création d'une Licence Professorat des Ecoles (LPE).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Contre : 9

Abstentions : 3

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA





**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Approbation de la convention CV 2025-395 de partenariat pour une Licence préparatoire au Professorat des Ecoles (LPE) – Académie de Versailles/UPN.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de conventions mentionné ci-dessus :

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le projet de convention CV 2025-395,

Après en avoir avisé :

**Article 1 : Convention CV 2025-395**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la convention CV 2025-395.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 8

Abstentions : 3

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Ouverture de Masters Enseignement et Education (M2E) 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur l'ouverture de Masters Enseignement et Education (M2E) 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés relatif à l'ouverture de Masters Enseignement et Education (M2E) 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 9

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire





**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Ouverture d'une version du diplôme de doctorat délivré par l'ED Lettres, Langues, Spectacles (ED 138) intitulée « Etudes asiatiques : chinois ».**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche en date du 6 octobre 2025 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur l'ouverture d'une version du diplôme de doctorat délivré par l'ED Lettres, Langues, Spectacles (ED 138) intitulée « Etudes asiatiques : chinois ».

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés relatif à l'ouverture d'une version du diplôme de doctorat délivré par l'ED Lettres, Langues, Spectacles (ED 138) intitulée « Etudes asiatiques : chinois ».

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 9

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Actualisation de la liste des bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026.**

La commission de la formation et de la vie universitaire,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver l'actualisation de la liste des bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026.

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'actualisation de la liste des bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 8

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglena JELEVA





**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Désignation des membres du Comité Stratégique et Scientifique de l'Alliance Paris Lumières pour les collèges A, B et BIATSS de la commission de la formation et de la vie universitaire.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment les articles 26 et 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la candidature de Madame Frédérique Gadot présentée en séance ;
- Vu la candidature de Monsieur Marc Jaillot présentée en séance.

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'élire en son sein, deux membres représentants les collèges A, B et BIATSS de la CFVU au Comité Stratégique et Scientifique de l'Alliance Paris Lumières.

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire a élu à l'unanimité des suffrages valablement exprimés des membres en exercice présents ou représentés Madame Frédérique Gadot et Monsieur Marc Jaillot comme représentante et représentant des collèges A, B et BIATSS de la CFVU au Comité Stratégique et Scientifique de l'Alliance Paris Lumières.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Abstentions : 9

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Objet : Désignation des membres du Comité Stratégique et Scientifique de l'Alliance Paris Lumières pour le collège usagers de la commission de la formation et de la vie universitaire.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment les articles 26 et 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la candidature de Madame Lucile Pereira Dos Santos présentée en séance ;
- Vu la candidature de Monsieur William Despeaux présentée en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'élire en son sein, deux membres représentants le collège usagers de la CFVU au Comité Stratégique et Scientifique de l'Alliance Paris Lumières.

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire a élu à l'unanimité des suffrages valablement exprimés des membres en exercice présents ou représentés Madame Lucile Pereira Dos Santos et Monsieur William Despeaux comme représentante et représentant du collège usagers de la CFVU au Comité Stratégique et Scientifique de l'Alliance Paris Lumières.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 14

Abstentions : 13

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELÉVA





**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025****Objet : Approbation des conventions**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les projets de conventions mentionnés ci-dessous :

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les projets de conventions,

a) Convention internationale

- 1) CV 2025-380 Lettre d'intention en vue d'une coopération internationale - Université de Séoul (République de Corée) / UPN

b) Conventions de formation

- 2) CV 2025-196 Convention de formation - CENTRALE SUPELEC / UPN
- 3) CV 2025-350 Annexe financière 2025-2026 à la convention de partenariat pédagogique ESILV – UPN

c) Autre convention

- 4) CV 2025-344 Avenant n°1 à l'accord de partenariat (CV 2021-589) du 13 avril 2021 dans le cadre du projet Oracle (Orientation Régionale pour l'ACcompagnement du Continuum Lycéens - Étudiants) - Université Numérique Ile-de-France (UNIF) / Université Sorbonne Paris Nord / UPN

Après en avoir avisé :

**Article 1 : Convention internationale**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la convention internationale ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 8

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2025**

**Article 2 : Conventions de formation**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 8

**Article 3 : Autre convention**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la convention n°2025-344 ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 8

Nanterre, le 13 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

